

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept mai, à dix-neuf heures dix, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude DUMENIL, Maire.

Etaient présents : MME DARRIET Mélanie – LAPORTE Marie Claire – GUIRAUDON Virginie –
RISPAIL Séverine – GOUDENECHÉ Cécile
MM NORMANT Guillaume – BOURREL André – BALADE Jean Pierre –
MANGIEU Jean Philippe – BIRAC Frédéric - DROUHIN DAGAULT Hervé

Absents excusés : M. CHALOUPIN Jean François ayant donné procuration M. BOURREL
M. LAFOSSE Jean Luc ayant donné procuration à MME GOUDENECHÉ
M. GARRIGUES Michel ayant donné procuration M. DROUHIN DAGAULT

Monsieur Guillaume NORMANT est élu secrétaire de séance.

PARTICIPATION A LA PREVOYANCE DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier de la participation à la prévoyance du personnel communal. Il évoque le fait que l'assemblée avait discuté du dossier lors des derniers conseils et qu'un accord de principe avait été pris d'accorder entre 5 et 10 € par agent. Toutefois Monsieur le Maire précise que la délibération prévue ne pourra être prise qu'après passage en Comité Technique au Centre de Gestion. La délibération définitive sera soumise au vote après l'avis du Comité Technique.

AMENAGEMENT SECURITAIRE RD 123

Monsieur le Maire remémore au Conseil Municipal le projet d'aménagement routier sur la RD 123 à hauteur du Hameau de la Place Verte, projet destiné à sécuriser les abords de l'école dans le but de « casser » la vitesse excessive à cet endroit.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec le CRDSG (Centre Routier Départemental du Sud Gironde). De plus, il signale que la demande de subvention effectuée auprès du Conseil Départemental a été accordée pour un montant de 6 565,00 €. Par ailleurs la subvention demandée à l'Etat (DETR) devrait tourner aux alentours de 3 500,00 €.

Monsieur le Maire redonne le montant global des travaux, de l'ordre de 24 013,00 € HT, soit à la charge de la Commune environ 13 000,00 € HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un rendez-vous a été fixé avec le Bureau d'Etudes le 23 mai prochain afin d'étudier une programmation des travaux durant les vacances d'été (durée des travaux estimée à 15 jours – 3 semaines).

CONVENTION « ENCORE DES TIROIRS CACHES »

Monsieur le Maire fait un petit topo, notamment pour les nouveaux élus, sur l'historique et l'origine du projet « La Maison ». Il précise de fait qu'une convention avait été établie avec l'association et que celle-ci est renouvelable chaque année.

Monsieur Hervé DROUHIN DAGAULT souligne l'importance de « La Maison » mais par souci d'équité demande le montant des charges incombant à la Commune et le montant estimatif du loyer. Monsieur le Maire signale que le montant en fluide (eau et électricité) s'élève à 1 091 € par an à la charge de la Commune.

Monsieur Jean Philippe MANGIEU précise que le loyer du précédent locataire à savoir le restaurant

s'élevait à 600 € par mois.

Monsieur le Maire confirme que désormais il serait impossible de recréer un restaurant sur ce local, la hotte aspirante ayant été définitivement retirée et un accord avec les voisins stipule cet état de fait. Monsieur le Maire évoque plusieurs possibilités émises à l'époque sur ce local et notamment une réhabilitation à but locatif mais le coût des travaux serait énorme pour la Commune.

L'idée retenue à l'époque a été de créer une activité sur ce lieu et le projet de « La Maison » était l'opportunité idéale pour redonner une âme à ce bâtiment.

Madame Hélène RASSIS de « La Maison » a informé de la tenue de son Assemblée Générale demain 18 mai 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour la poursuite de l'opération « La Maison » et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec « Encore des Tiroirs Cachés ».

RAPPORT DES COMMISSIONS

Monsieur Jean Pierre BALADE souhaiterait que la Commission Voirie et Bâtiments soit scindée en deux (une commission voirie et une commission bâtiment), tant les réunions peuvent être très longues sur les divers sujets.

Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à cette décision. Les membres et les responsables des deux commissions seront désignés lors d'une prochaine réunion.

Monsieur Hervé DROUHIN DAGAULT présente à l'assemblée le projet établi en Commission du futur Atelier Communal. Après avoir présenté les objectifs du bâtiment et sa destination future, Monsieur Hervé DROUHIN DAGAULT détaille la partie technique de la construction. Il informe le Conseil Municipal que plusieurs architectes ont été sollicités pour une partie de la maîtrise d'œuvre du projet, étant donné que le dossier du permis de construire, la réalisation du dossier d'appel d'offres et la réception du chantier seront réalisés en interne. A ce jour, la proposition du cabinet de Monsieur POMAREL de Langon recueille le plus de critères favorables. Monsieur Hervé DROUHIN DAGAULT propose au Conseil Municipal, avec son aval, de poursuivre dans cette direction et signale qu'il soumettra lors de la prochaine assemblée une offre définitive.

Par ailleurs, Monsieur Hervé DROUHIN DAGAULT détaille l'estimatif de la construction ainsi que le plan de financement. Enfin, il propose un rétro planning de l'opération qui pourrait conduire à un achèvement des travaux au deuxième semestre 2019.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS

Monsieur André BOURREL a assisté à la dernière réunion du SCOT et fait un point sur le dossier pour les nouveaux élus du Conseil Municipal. Il déclare également qu'il a participé à la dernière réunion du PLUI qui entre dans sa phase concrète technique qui va déboucher sur le débat du PADD. Ce dernier va fixer les objectifs chiffrés de la consommation de l'espace et de l'étalement urbain. L'objectif étant de réduire le grignotage de l'espace en renforçant l'espace urbain. Une analyse de la consommation de l'espace naturel, agricole et forestier lors des dix dernières années est en cours ainsi qu'une analyse du potentiel de densification de l'espace bâti. Ces deux analyses vont déboucher sur une cartographie qui sera remise aux communes pour vérification. 30 % du potentiel constructible devra se faire en réinvestissant sur des zones urbanisées (logements vacants, dents creuses). Le potentiel total urbanisable sur la CDC ne pourra pas dépasser de plus de 10% le potentiel total programmé par typologies de Communes"

Concernant le SCOT, Monsieur André BOURREL précise qu'au niveau économique, une armature commerciale doit être mise en place en fonction des pôles de communes.

Au niveau du Projet de territoire, la notion de redonner du sens est avancée afin de définir les priorités et améliorer la gouvernance. La mutualisation des moyens fait son chemin (équipements, personnels, ...) et une amélioration des conditions de prise de décisions semble impérieuse.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue d'une réunion publique à la Salle Polyvalente de Brannens le 5 juin prochain à 18 h 30 concernant le projet de construction d'une unité de méthanisation sur cette même Commune. Monsieur le Maire précise que ce projet serait susceptible d'être implanté en limite de la Commune de Bieujac (au lieu-dit Menaubayle), contre l'autoroute, impactant en ce sens des habitations bieujacaises à proximité.

Monsieur Jean Philippe MANGIEU signale au Conseil Municipal qu'il s'est renseigné sur le sujet et que nombre de ces opérations sont aujourd'hui en procès tant les nuisances sont importantes pour les riverains.

Monsieur André BOURREL ajoute qu'en parallèle aux nuisances, ces installations aussi sont la porte ouverte à une agriculture industrielle.

Monsieur Guillaume NORMANT rajoute qu'en plus des nuisances olfactives conséquentes, l'impact sur les infrastructures routières n'est pas à négliger, nos routes communales étant susceptibles de subir de forts passages engendrant une dégradation des chaussées et bas-côtés.

Monsieur la Maire précise qu'il a assisté à une première réunion et qu'il s'est étonné que Bieujac ne soit pas prévu pour la distribution de gaz. Monsieur le Sous-Préfet a envoyé un courrier pour savoir si Bieujac serait intéressé pour être desservi.

Au vu de la réaction unanime du Conseil Municipal contre ce projet, Monsieur Jean Philippe MANGIEU demande solennellement à Monsieur le Maire de ne pas répondre au courrier de Monsieur le Sous-Préfet afin d'éviter de laisser penser que le Conseil Municipal serait intéressé par ce projet alors qu'au contraire il est résolument contre.

Monsieur le Maire informe qu'il ne répondra pas au Sous-Préfet et invite le plus grand nombre des conseillers municipaux à participer à cette réunion.

- Monsieur le Maire arrête la date du samedi 2 juin à 9 h 00 pour accomplir une tournée de la Commune avec les nouveaux élus afin de se familiariser avec le territoire.
- Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que le spectacle des Scènes d'Été aura lieu, sur la Commune, le 11 août prochain.
- Madame Marie Claire LAPORTE demande le réamorçage de la pompe de la place du village afin de pouvoir arroser les fleurs plantées dans les grandes jardinières.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 05